



Patrick DISTEL
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION GEPROMED
4 RUE KIRSCHLEGER
67000 STRASBOURG**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Assemblée Générale d'Approbation de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Espace Européen de l'Entreprise
8 Rue de la Haye
BP 50041 Schiltigheim
67014 STRASBOURG Cedex
SIRET 413 507 989 00023

Tél 03 90 23 50 00
Fax 03 90 23 50 23
patrick.distel@exco.fr
www.exco.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée Générale d'Approbation de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association GEPROMED,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEPROMED relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note en page 6 de l'annexe « Changement de réglementation comptable » relative au changement de méthode lié au changement de réglementation comptable par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivants qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « Subventions reçues sur l'exercice en cours » de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à la comptabilisation des subventions perçues au cours de l'exercice.

Dans le cadre de mes travaux, j'ai examiné le caractère approprié de ces méthodes comptables et la nature des informations données en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 8 juin 2026



Patrick DISTEL

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

ANNEXE
AU
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ACTIF DU BILAN	1
PASSIF DU BILAN	2
COMPTE DE RÉSULTAT	3 - 4
ANNEXE	5 - 20

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	189 881	68 553	121 328	102 858
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	837	837		
	Installations tech., mat. et outillage indus.	1 951 683	643 463	1 308 220	390 064
	Autres immobilisations corporelles	548 730	326 218	222 512	423 965
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				195 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	4 425		4 425	4 425
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 977		31 977	31 977
Total de l'actif immobilisé (III)		2 727 533	1 039 070	1 688 462	1 148 288
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	79 498		79 498	208 662
	Autres créances	914 916		914 916	199 390
	Charges constatées d'avance	1 516		1 516	21 287
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	814 008		814 008	521 721
	Total de l'actif circulant (IV)	1 809 937		1 809 937	951 060
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		4 537 470	1 039 070	3 498 400	2 099 348

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

*995 929

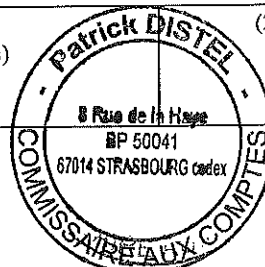
428 693



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	269 654	269 654
	Report à nouveau	(211 880)	(198 055)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(20 387)	(13 825)
	Subventions d'investissement	914 749	686 619
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	952 136	744 393
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	40 000	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	40 000	
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 078 701	754 159
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 623	441 231
	Dettes fiscales et sociales	141 069	129 961
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	64 871	29 604
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	2 506 264	1 354 955
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 498 400	2 099 348
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(20 387,18)	(13 824,59)
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 355 873	1 138 708
(2)	Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

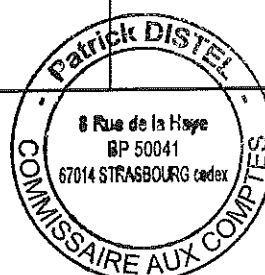
31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				500
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	598 723		598 723	492 097
	Montant net du chiffre d'affaires	598 723		598 723	492 597
	Production stockée				
	Production immobilisée			1 435 910	18 500
	Subventions			3 228	6 869
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			12 386	2 854
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation				2 050 247	520 820
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			721 519	531 894
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 791	3 557
	Salaires			648 845	550 847
	Cotisations sociales			219 631	198 217
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			439 177	157 020
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				3 228
	Dotations aux provisions			40 000	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			151 298	
	Autres charges			5 198	8
Total des charges d'exploitation				2 230 460	1 444 771
RES ULTAT D'EXPLOITATION				(180 213)	(923 951)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

2 393



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(180 213)	(923 951)
Opéra-comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	1 311	2 075
	Total des produits financiers	1 311	2 075
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	48 253	39 438
	Total des charges financières	48 253	39 438
RESULTAT FINANCIER		(46 941)	(37 363)
RESULTAT COURANT avant impôts		(227 154)	(961 314)
	Produits exceptionnels		837 513
	Charges exceptionnelles		639
RESULTAT EXCEPTIONNEL			836 874
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		(206 767)	(110 616)
Total des produits		2 051 558	1 360 408
Total des charges		2 071 946	1 374 232
RESULTAT DE L'EXERCICE		(20 387)	(13 825)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'association GEPROMED

L'association GEPROMED (anciennement GEPROVAS), inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg au Volume LXIIX n°78, a pour objet l'organisation multidisciplinaire d'activité de recherche sur les biomatériaux appliqués au système cardio-vasculaire. Elle est apte à représenter les participants de cette activité de recherche auprès des pouvoirs publics, et de tout organisme concerné. Le siège social de l'association est fixé au 4 rue Kirschleger à Strasbourg.

Les moyens d'actions de l'association sont notamment la recherche clinique, la recherche expérimentale, les réunions et publications scientifiques.

L'association est composée de membres titulaires et de membres associés, qui paient une cotisation fixée annuellement par le Comité de Direction.

L'association est gérée par un Comité de Direction et son activité scientifique est dirigée par un Conseil Scientifique.

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 498 400 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 051 558 euros** et un total **charges** de **2 071 946 euros**, dégagant ainsi un **résultat** de **-20 387 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de 12 mois.

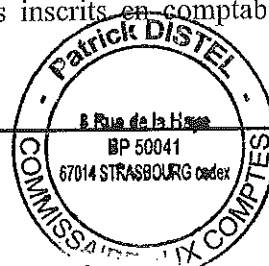
Principes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement a été mis à jour par le règlement ANC 2022-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2023, entrant en application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce.

S'agissant d'un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié.

Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise que :

- Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
- Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Non applicable.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Crédit Impôt Recherche

Comme pour l'exercice précédent, l'association a demandé à bénéficier du crédit d'impôt recherche au titre des dépenses de recherche engagées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le crédit d'un montant de 206 767 euros a été appréhendé en diminution du poste impôt sur les bénéfices.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

1 - Projet NextGen

Dans le cadre du projet NextGen coordonné par l'association GEPROVAS, dont le budget s'élève à 3 500 K€, l'association a obtenu une aide de 1 050 K€ de la part de l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation de l'investissement.

Le projet vise à créer un centre européen d'analyse indépendant des implants vasculaires, en partenariat avec l'écosystème territorial, et à développer un programme éducationnel et de formation innovant dans le domaine des nouvelles technologies vasculaires grâce à l'utilisation de simulateurs.

Au 31 décembre 2018, l'association avait obtenu le versement 300 K€ sur les 1 050 K€ prévus par la convention. Cette somme avait été appréhendée en produits exceptionnels.

Sur l'exercice 2019, l'association avait perçu un versement supplémentaire de la subvention d'investissement Eurométropole de Strasbourg d'un montant de 650 k€. Ce versement avait été effectué suite à un avenant à la convention d'origine qui a été signé en vue de l'acquisition de l'équipement du projet NextGen.

Cette subvention pouvait, au choix être soit comptabilisée immédiatement en produit soit être étalée en fonction de la durée d'amortissement du bien subventionné.

L'association avait fait le choix de comptabiliser cette subvention en capitaux propres et de l'étaler en fonction de la durée d'amortissement du bien subventionné.

Le montant figurant dans les capitaux propres au 31 décembre 2025 s'établit ainsi à 92 393 euros.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2 - Autres subventions d'investissements

A) Dans le cadre de ses missions de prévention et de promotion de la santé, la Collectivité Européenne d'Alsace a créé le fond d'investissement santé, destiné à financer les projets répondant aux différents enjeux en santé, qui s'inscrivent dans les compétences de la collectivité et dans l'un des domaines suivant :

- l'accès aux soins de proximité la prévention et la promotion de la santé, la coopération transfrontalière, la santé environnementale la recherche et les dispositifs innovant en santé

Dans ce contexte, la Collectivité Européenne d'Alsace a alloué à l'association une subvention d'un montant de 561 300 euros.

L'association a fait le choix de comptabiliser cette subvention dans les capitaux propres pour un montant de 414 716 euros et de l'étaler en fonction de la durée d'amortissement des biens financés.

Le montant figurant dans les capitaux propres au 31 décembre 2025 s'établi ainsi à 304 355 euros

B) Dans le cadre d'un partenariat signé avec l'association, la Collectivité Européenne d'Alsace a accordé une subvention de 518 000 euros dans le cadre du dispositif du Fonds d'Investissement Santé. Par le biais de ce disposition, la Collectivité Européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer les besoins fondamentaux des Alsaciens à savoir, se loger, se nourrir, se former et se soigner.

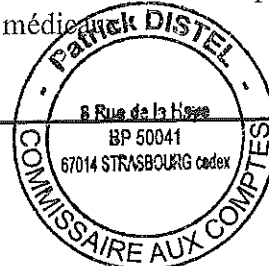
L'association a fait le choix de comptabiliser cette subvention dans les capitaux propres pour un montant de 518 000 euros et de l'étaler en fonction de la durée d'amortissement des biens financés.

Le montant figurant dans les capitaux propres au 31 décembre 2025 s'établi ainsi à 518 000 euros.

Subventions reçues sur l'exercice en cours

Eurométropole

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'association avait signé une nouvelle convention financière avec l'Eurométropole de Strasbourg liée au domaine des dispositifs médicaux implantables. Les travaux du GEPROMED concerne l'amélioration du service aux personnes soignées à travers la prévention du risque lié à l'utilisation d'implants médicaux.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

C'est dans ce contexte que l'EUROMETROPOLE s'est engagé à soutenir le projet de développement qui permettra l'acquisition de nouveaux équipements et l'aménagement d'espaces au sein du campus nextmed ainsi que de renforcer l'action de l'association pour plusieurs spécialités médicales.

L'aide totale de l'Eurométropole à la réalisation de l'investissement projeté s'élève à 2 100 000 euros répartis sur les années 2023 à 2027.

Une subvention de 450 000 euros a ainsi été comptabilisée dans les produits d'exploitation dans les comptes clos le 31 décembre 2025.

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

L'association a signé avec le FEDER une convention intitulée "Projet d'imagerie et de suivi des dispositifs médicaux implantables et intelligence artificielle". L'exécution de l'opération doit s'inscrire dans la période 7/9/2023 au 31/12/2027.

L'aide maximum attribuée à l'association est de 4 m€ environ.

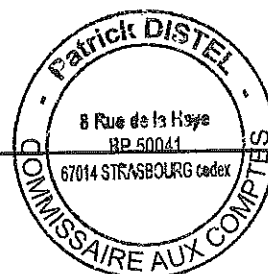
La convention ayant été définitivement validée bien après son démarrage, la subvention liée aux dépenses et investissements réalisés sur la période 7/9/23 au 31/12/2024 a été incluse dans la subvention demandée au titre de l'année 2025 selon la tableau ci-dessous :

Total des charges affectées pour l'année 2023 =	65 329
Total des charges affectées pour l'année 2024 =	146 514
Total des charges affectées pour l'année 2025 =	410 076
Total demandé =	621 919

Cette somme de 621 919 euros a été appréhendée dans le résultat d'exploitation.

Autres Faits caractéristiques

Suite à la crise sanitaire, l'association a eu recours au Prêt Garantie par l'Etat (PGE) pour un montant de 200 000 euros débloqué sur l'exercice 2020 et dont le solde restant dû est de 20 316 euros au 31 décembre 2025.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	160 741		56 171		27 031	189 881
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	160 741		56 171		27 031	189 881
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	1 608				771	837
	Instal technique, matériel outillage industriels	950 920		1 224 404		223 642	1 951 683
	Instal., agencement, aménagement divers	689 399		37 587		338 621	388 365
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	208 167		7 487		55 290	160 365
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	195 000			195 000		
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 045 094		1 269 478	195 000	618 323	2 501 250	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	4 425					4 425
	Prêts et autres immobilisations financières	31 977					31 977
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	36 402					36 402
TOTAL		2 242 237		1 325 650	195 000	645 354	2 727 533



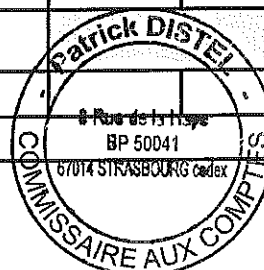
Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			57 883	37 701	27 031	68 553
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			57 883	37 701	27 031	68 553
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			1 608		771	837
Instal technique, matériel outillage industriels			560 856	306 248	223 642	643 463
Autres Instal., agencement, aménagement divers			348 245	191 000	326 843	212 401
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			125 357	43 749	55 290	113 816
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 036 065	540 997	606 545	970 517
TOTAL			1 093 949	578 697	633 576	1 039 070

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		40 000		40 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		40 000		40 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	3 228		3 228	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 228		3 228	
TOTAL GENERAL		3 228	40 000	3 228	40 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			40 000	3 228	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	31 977		31 977
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	79 498	79 498	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	206 767	206 767	
	Taxes sur la valeur ajoutée	143 478	143 478	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	417	417	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	564 254	564 254	
	Charges constatées d'avance	1 516	1 516	
TOTAL DES CREANCES		1 027 906	995 929	31 977
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 862 226	1 862 226		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	216 475	66 084	115 516	34 875
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	221 623	221 623		
	Personnel et comptes rattachés	41 765	41 765		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 408	70 408		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	25 346	25 346		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 551	3 551		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	64 871	64 871		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 506 264	2 355 873	115 516	34 875
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		85 004			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	269 654				269 654
Report à nouveau	(198 055)	(13 825)			(211 880)
Résultat de l'exercice	(13 825)	13 825		(20 387)	(20 387)
Subventions d'investissement	686 619			228 130	914 749
Provisions réglementées					
TOTAL	744 393			207 743	952 136

Date de l'assemblée générale 15/09/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 744 393

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 744 393

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

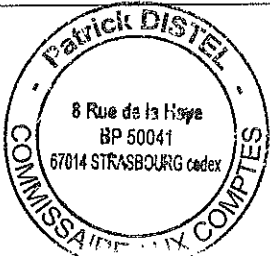
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 207 743



Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

NEANT



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		40 219
Autres créances clients		10 602
<i>Factures à établir</i>	10 602	
Autres créances		29 617
<i>Fournisseurs nrr à obtenir</i>	29 200	
<i>Etat produits à recevoir</i>	417	



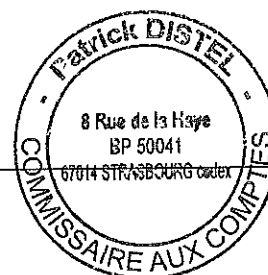
Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		162 603
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 128
<i>Int.courus / emp.éts crédit</i>	228	
<i>Banques interets courus</i>	14 901	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		94 381
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	94 381	
Dettes fiscales et sociales		52 665
<i>Conges a payer</i>	35 650	
<i>Org.soc. ch./conges payes</i>	17 015	
Autres dettes		428
<i>Clients - avoirs a etablir</i>	428	



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 516
Locations		1 516	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 516



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT



Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		5	
	Cadres et ingénieurs		9	
	Autres catégories			
	TOTAL		14	

--

